

Pénurie d'eau : les pays les plus affectés à l'horizon 2040

Pénurie d'eau : quels pays seront les plus touchés en 2040? Projection du rapport entre les prélèvements d'eau et les ressources en eau disponibles (stress hydrique) en 2040 **Extrêmement** élevé (>80 %) Élevé (40-80 %) Moyen à élevé (20-39%)Faible à moyen (10-19%)Faible (<10 %) Sources: World Resources Institute via The Economist Intelligence Unit statista 🔽





Selon la définition de l'ONU, « lorsqu'un territoire prélève 25 % ou plus de ses ressources renouvelables en eau douce, on considère qu'il est en situation de stress hydrique ». À l'échelle mondiale, en 2018, seulement un peu plus de 18 % du total des ressources renouvelables en eau douce étaient prélevées. Mais à l'échelle régionale cependant, certains territoires connaissent déjà de graves problèmes de pénurie d'eau. Dotés d'un climat naturellement aride ou semi-aride, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient présentent les niveaux de stress hydrique les plus élevés et subissent déjà de plein fouet les effets du changement climatique. Ailleurs dans le monde, certains pays d'Asie centrale et du Sud, mais aussi d'Amérique latine et d'Europe (Espagne, Italie,...) sont déjà classés en niveau de risque « élevé ».

Comme le montrent les projections du World Resources Institute pour 2040, la raréfaction des <u>ressources</u> <u>en eau</u> est malheureusement amenée à s'aggraver. Un rapport de l'Economist Intelligence Unit indique que « l'urbanisation galopante, la croissance démographique, le changement climatique et le développement économique exercent une pression sur les systèmes d'approvisionnement en eau ». Selon les prévisions, 44 pays seront confrontés à des niveaux de stress hydrique « extrêmement élevés » ou « élevés » à l'horizon 2040. Comme l'avertit ce rapport, « dans le même temps, l'élévation du niveau des mers place un nombre croissant de territoires, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est, dans une situation de risque accru d'inondations, pouvant submerger les systèmes d'assainissement et polluer les sources d'eau potable ».

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Eau: Les agriculteurs vauclusiens ont fait la chasse aux nitrates

16 décembre 2025 |



Ecrit par le 16 décembre 2025



Le préfet coordinateur de bassin Rhône Méditerranée vient de sortir 8 communes vauclusiennes du classement en 'Zone Vulnérable aux nitrates'. Il s'agit de Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Lagnes, l'Isle-sur-la-Sorgue, Saint-Didier et Saumane. De fait, les agriculteurs de ces territoires ne sont donc plus soumis à <u>la réglementation 'nitrates'</u>.

« Cette nouvelle délimitation prend en compte le travail important fourni par les agriculteurs depuis plusieurs années, se félicite Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Beaucoup d'entre eux se sont engagés vers la certification HVE ou en conversion Bio. Une fois encore, les agriculteurs vauclusiens peuvent être fiers de s'être adaptés aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. En ajustant leur façon de travailler, ils s'engagent dans le développement durable de leurs activités pour exercer leur métier : nourrir la population avec des produits sains et de qualité. Cela nécessite des adaptations et une formation tout au long de la vie. La Chambre d'agriculture est à leur coté et à leur écoute. Tous ces efforts sont payants et je remercie tous les agriculteurs qui se sont engagés pour que cette nouvelle délimitation soit possible. Sachons pérenniser ces acquis. Continuons dans cette dynamique pour une agriculture toujours plus vertueuse, pérenne et résiliente, capable de préserver la qualité de l'eau, un de nos biens les plus précieux. »

Encore 7 communes concernées

Une zone vulnérable délimite un territoire sensible aux pollutions par les nitrates et sur lequel s'applique



une réglementation particulière pour les exploitants agricoles. C'est la qualité de l'eau et notamment les teneurs en nitrates qui déterminent si une commune ou partie de commune entre dans le classement. En Vaucluse, les eaux souterraines, nappe Miocène et nappe alluviale des plaines du Comtat montrent encore des teneurs en nitrates élevées et 7 communes autour de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol-du-Comtat, Mazan, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sarrians) restent ainsiclassées en zone vulnérable. Sur ces territoires, les programmes d'actions nationaux et régionaux actuels continuent de s'appliquer jusqu'à leur révision en 2022.

Une victoire importante pour les agriculteurs

« La sortie du classement en zone vulnérable de 8 communes du département est une victoire importante : grâce au travail de la Chambre d'agriculture et à la rigueur des agriculteurs, nous avons pu influer sur ce classement, qui représente une réelle contrainte pour les agriculteurs, insiste André Bernard, président de la Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur et ancien président de la chambre vauclusienne. Depuis plus de 20 ans nous travaillons à montrer qu'il y a certaines anomalies dans le classement de communes vauclusienne en zone vulnérable et que l'origine agricole des nitrates n'est pas démontrée. L'origine des contaminations est très probablement partagée avec les nombreuses stations d'épuration et assainissements individuels du territoire. Il est difficile d'imaginer sortir totalement le Vaucluse des zones vulnérables, mais nous nous attacherons à vérifier que les points de contrôles et les analyses sont bien représentatifs du territoire et que l'origine des nitrates est démontrée. J'appelle les agriculteurs des communes concernées à poursuivre leurs efforts pour monter que l'agriculture sait se remettre en question quand c'est nécessaire. Sur ce secteur le travail effectué ces dernières années par les producteurs hors-sol par exemple est fantastique et les progrès immenses. »

Avignon, une formation pour comprendre les enjeux de l'eau

Organisation non-gouvernementale (ONG) <u>Volubilis</u> propose, en partenariat avec <u>MAJ</u>, une formation à destination des professionnels de l'aménagement, lors des 14^e Rencontres euro-méditerranéennes, les 25 et 26 novembre prochains. Il s'agira de comprendre les enjeux de l'eau et les réponses innovantes apportées par les territoires méditerranéens pour mieux les adapter.

À qui s'adresse la formation ?

Aux professionnels de l'aménagement du territoire et des projets urbains : urbanistes, paysagistes,



architectes, agronomes, géographes, agents des collectivités locales ou des services de l'État, membres des CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement), Agences d'Urbanisme, Parcs Naturels Régionaux, enseignants, chercheurs...

En savoir plus

Le référent est Sébastien Giorgis architecte, paysagiste-concepteur et Urbaniste SFU (Société française des urbanistes). Les intervenants sont : Thierry Paquot philosophe ; Riccardo Petrella politologue et économiste ; Chantal Aspe sociologue ; Akiça Bahri ingénieure agronome ; Agence de l'eau ; la Compagnie nationale du Rhône, la SMAVD (Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance) ; Icomos (Conseil international des monuments et des sites)...

Les infos pratiques

Durée : 2 jours. Tarif : 750€ en présentiel (Déjeuners et place de cinéma inclus). Théâtre des Halles rue du Roi René à Avignon. Prise en charge : Demande à effectuer rapidement auprès de Pôle Emploi ou de votre organisme de formation : FIP PL, Uniformation, OPCO EP et Atlas. Volubilis. 8, rue Frédéric Mistral à Avignon 04 32 76 24 66. Inscription <u>ici</u>. <u>contact@volubilis.org</u>

Essentielle eau

Volubilis

Volubilis œuvre à tisser des liens de culture, d'amitié et de partage de connaissances entre les hommes et les territoires d'Europe et de Méditerranée sur les questions de la ville et des paysages contemporains. Elle contribue à l'initiation, la sensibilisation et la formation des élus, professionnels et citoyens, curieux et passionnés, autour d'une approche pluriculturelle permettant de dépasser les clivages entre science et art, nature et culture, connaissance et action, sensibilité et savoir, sur un territoire aussi vaste que le pourtour méditerranéen.

Tous concernés

Volubilis mobilise ainsi, chaque année, un réseau de plusieurs centaines d'acteurs, qu'ils soient élus, professionnels ou citoyens, passionnés par les questions d'aménagement des territoires, de l'urbanisme, des paysages, de l'architecture et de l'environnement. Le réseau est constitué de chercheurs, enseignants, agents territoriaux, entrepreneurs, représentants associatifs, artistes (plasticiens, photographes, comédiens, musiciens...), habitants, etc.

Agrément

Volubilis possède un agrément régional de protection de l'environnement depuis 2014. Membre du réseau des Clubs Français de l'Unesco depuis 2017, l'association de loi 1901 créée il y a 23 ans, est désignée Centre de Ressources Régional pour les paysages, l'environnement et l'aménagement des



territoires par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. MH

C'est le moment de s'inscrire

La qualité des rivières en Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'édition 2021 de l'application gratuite 'Qualité rivière' des Agences de l'eau est disponible sur



smartphone (<u>Android</u>, <u>IOS</u>) <u>tablette et sur PC</u> depuis cette année. Elle informe sur la qualité écologique des eaux des 363 points de surveillance des rivières de Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur les espèces de poissons qui s'y trouvent.

Et pour ceux qui aiment se jeter à l'eau, l'appli renseigne en temps réel sur la qualité bactériologique des eaux de baignade grâce aux données du ministère de la Santé. Vacanciers, pêcheurs, amateurs de sports d'eau.

Quand praticité rencontre ludicité

L'application 'Qualité rivière' permet de repérer facilement l'état des cours d'eau ainsi que les espèces de poissons vivant dans nos rivières. A la maison, depuis le bord de l'eau ou en embarcation, vacanciers, pêcheurs, kayakistes et randonneurs peuvent accéder aux données de la rivière la plus proche ou d'une rivière de leur choix en tapant un code postal ou le nom de la commune. Une carte interactive affiche la qualité de la rivière sélectionnée : en 'très bon état' (couleur bleu), en 'bon état' (vert), en 'état médiocre' (orange) et parfois en 'mauvais état' (rouge). La présence du picto 'poissons' vous signale également quelles espèces que vous pourrez apercevoir ou pêcher.

L'application s'adresse à tous les publics et propose des jeux et des quiz pour tester ses connaissances sur l'eau, ou encore connaître les comportements à éviter. La qualité des cours d'eau peut aussi être comparée sur 3 ans permettant ainsi de voir les efforts accomplis par les acteurs des territoires pour restaurer les rivières et lutter contre les pollutions.

Un simple clic!

Une journée au bord de l'eau ou d'une descente en kayak vous tente ? L'application gratuite permet de se jeter à l'eau en toute sécurité. Pour chaque site de baignade, vous disposez de données sur la qualité bactériologique des eaux. Ces données, issues du ministère de la Santé, sont actualisées régulièrement et disponibles en temps réel sur l'application pour smartphone et tablette (et le seront très prochainement sur la version PC).

Les lieux de baignade sont classés selon un pictogramme et un code couleur indiquant la qualité sanitaire des eaux surveillées pour se baigner sans risque pour la santé : qualité excellente en bleu, bonne qualité en vert, qualité suffisante en jaune et insuffisante en rouge.

5 millions de données accessibles

Chaque année, plus de 5 millions d'analyses sont réalisées sur 1 600 points de surveillance dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. L'agence de l'eau coordonne et rassemble les données d'organismes partenaires tels que les <u>Dreal</u> et l'Office français de la biodiversité pour les poissons. La connaissance et la collecte de données sur l'état des milieux aquatiques font partie des missions fondamentales de l'agence de l'eau. Toutes ces données sont disponibles sur le site internet : <u>www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr</u> et <u>www.corse.eaufrance.fr</u>

16 décembre 2025 |



Ecrit par le 16 décembre 2025

L.M.

Plus de 35 millions de m3 d'eau manquent en été en Paca



En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 21 bassins versants et nappes souterraines sont en déficit d'eau. 5 départements sur les 6 de la région ont pris des arrêtés sécheresse en 2020.

A l'occasion de sa journée d'échanges sur le partage de l'eau, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a réuni plus de 200 participants (collectivités, représentants du monde agricole et économique) pour faire le point sur la disponibilité en eau dans le sud du bassin Rhône-Méditerranée et sur les



stratégies adoptées pour gérer collectivement une ressource en tension. Des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sont très largement engagés, en concertation avec tous les usagers de l'eau. Ils les incitent en priorité à économiser l'eau.

Des ressources inégales

Les études révèlent un manque d'environ 35 millions de m3 pour satisfaire l'ensemble des usages sur ces territoires et laisser un débit suffisant dans les rivières pour préserver la qualité de l'eau et la vie biologique.

La ressource en eau est relativement abondante en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais très inégalement répartie. Les 2/3 proviennent du système Durance-Verdon qui fournit les secteurs moins dotés comme le littoral (Marseille, Toulon) grâce aux grands aménagements hydrauliques, tel que le canal de Provence. Mais ils ne peuvent suffire à satisfaire en permanence l'ensemble des besoins en eau.

En cas d'inaction, avec le dérèglement climatique et la croissance démographique (d'ici 2030, une augmentation de la population de 500 à 600 000 habitants est prévue – source Insee), les situations de crise vont se multiplier. A l'horizon 2050-2070, le débit moyen des principales rivières de France devrait diminuer d'au moins 10 à 40 %.

Agir collectivement

Pour éviter de dégrader l'état des rivières et des nappes, il faut gérer collectivement la ressource en eau. Construits en concertation entre l'ensemble des usagers du territoire, ces projets de territoire visent à garantir un partage équilibré entre les besoins des différents usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. Le Territoire de PACA compte désormais 19 plans de gestion de la ressource en eau, déjà adoptés ou en cours d'adoption sur les 21 à élaborer. Cela représente un gain potentiel de 35 millions de m³ d'eau économisés ou substitués.

L'Isle-sur-la-Sorgue remet l'eau et la végétation au cœur de la ville

16 décembre 2025 l



Ecrit par le 16 décembre 2025



En 2020, la municipalité de L'Isle-sur-la-Sorgue lançait l'opération 'Jardinons nos rues' qui traduit sa volonté de renforcer la présence du végétal en ville en incitant les habitants à jardiner. À l'instar de précédents chantiers tels que la réfection du chemin de l'école d'agriculture et de la rue Denfert-Rochereau ou la création du skate-park, la Ville poursuit ses aménagements en associant sol et végétal à ses projets urbains.

L'école de musique, lieu de vie

Au fil des années et des créations de classes et sections, le nombre d'élèves est passé de 80 en 1972 à plus de 400 aujourd'hui. Organisant plus de 50 concerts à l'année, l'école de musique est un lieu de vie partagé ouvert au public. Sa cour constitue aujourd'hui un îlot de chaleur. D'une superficie de 623m2, elle est composée de 548m2 d'enrobé et de seulement 75m2 d'espaces verts, dont 27m2 de pelouse. L'enjeu est de taille : renaturer le sol pour améliorer le cadre de vie et favoriser le cycle de l'eau.

Rafraîchir la ville

Fin juin, la Ville lance des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école de musique située au Bassin. Objectifs : retrouver un espace perméable qui laisse l'eau de pluie s'infiltrer, contribuer à la recharge de la nappe et au rafraichissement estival de la ville qui renoue un peu plus avec la nature. Le chantier a été retenu dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Mode d'action

Le projet consiste à désimperméabiliser la totalité de la cour en retirant l'actuel enrobé pour mettre en place un revêtement perméable et végétaliser la cour en prenant en compte les usages. Egalement dans le projet, la plantation de 10 arbres supplémentaires et de 185m2 d'espaces verts plantés d'essences variées et adaptées et gérer les eaux pluviales à la parcelle par la création d'un puits perdu de 54m3 (21,6 m3 de volume de stockage utile) et de noues paysagères (bassin de pluie).

Pour s'inscrire dans la continuité, des végétaux d'essences variées et adaptées seront plantés. Une composition d'arbustes, vivaces et couvre-sols variée d'une hauteur d'1,5 mètres environ viendra agrémenter le pourtour de la cour et offrira des couleurs et senteurs aux usagers tout au long de l'année. Cette cour, autrefois « ilot de chaleur » deviendra alors un « îlot de fraîcheur ».

Aménagements complémentaires

Du mobilier urbain et des aménagements complémentaires viendront parfaire le projet. Le site sera embellit et adapté grâce à un éclairage led, des assises en bois, des corbeilles à papier, une borne fontaine, un accès PMR permettant l'accès à l'établissement depuis l'entrée, la réalisation d'escaliers depuis le cours Fernande Peyre où une ouverture (portail) sera créée et la mise en place d'un espace scénique pour les concerts

Les travaux de génie civil et végétalisation sont pris en charge à hauteur de 70% du montant par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (hors éclairage, mobilier et autres embellissements). Le reste du projet est pris en charge par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Les déchets plastiques qui polluent nos rivières





Étant donné qu'environ 80 % des <u>déchets plastiques qui finissent leur course dans l'océan</u> y sont transportés par les cours d'eau, de nombreux experts estiment que concentrer les actions au niveau des fleuves et des rivières est l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre la pollution marine.

Un rapport publié par EarthWatch Europe a révélé que plus de 37 % des déchets retrouvés dans les



cours d'eau européens sont des déchets plastiques directement liés à des produits de consommation courante. Parmi ces déchets plastiques, les plus répandus sont les <u>bouteilles en plastique</u> (14 %) et les emballages alimentaires (12 %), qui représentent ensemble plus du quart des plastiques collectés. On retrouve ensuite les mégots de cigarette (9 %), puis les boîtes alimentaires à emporter, les cotons-tiges et les gobelets.

En 2019, le Parlement européen avait validé l'interdiction des <u>plastiques jetables</u>, comme les pailles, couverts et cotons-tiges, à compter de l'année 2021. En France, l'interdiction a pris effet le 1er janvier et cette dernière sera totale à partir du 1er juillet, puisque les stocks commandés avant 2021 pouvaient encore être écoulés jusqu'à cette date. La législation validée par le Parlement européen a par ailleurs fixé pour les pays membres un objectif de <u>collecte</u> de 90 % des bouteilles en plastique d'ici 2029.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Plus que 3 mois pour donner son avis sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation

Jusqu'au 1er septembre 2021, le <u>Comité de bassin Rhône-Méditerranée</u> et le préfet coordonnateur de bassin invitent tous les citoyens à donner leur avis sur les grands enjeux de l'eau et les défis à relever pour atteindre le bon état de nos eaux, adapter nos territoires au changement climatique, enrayer la disparition de la biodiversité et réduire les risques d'inondation.

Un schéma d'aménagement pour la bonne gestion des eaux

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours de révision. Les projets ont fait l'objet d'une importante concertation depuis 2019. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027. Avant cela, ces documents sont soumis à l'avis du public pendant 6 mois.

Chaque avis compte

Les citoyens, les collectivités, entreprises, associations, groupes d'acteurs concernés sont invités à répondre à cette consultation et donner leur avis sur les pistes d'action et les programmes de mesures à engager. C'est pour eux l'occasion de s'informer, de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent



collectivement. Faut-il construire avec des matériaux qui favorisent l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols ? Est-il urgent de laisser les rivières divaguer et les crues déborder en amont des zones urbanisées pour réduire les dégâts aux biens et aux personnes ? Est-ce prioritaire d'organiser les usages en mer pour éviter qu'ils ne dégradent les fonds marins ? Seriez-vous prêt à adopter un comportement écoresponsable (ne pas gaspiller l'eau, utiliser des produits les moins polluants possible...), à vous investir dans une démarche citoyenne ? Participez en ligne ! Pour répondre au questionnaire et accéder aux documents de la consultation mis à la disposition du public, rendez-vous sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultations-en-cours

Le bon état des eaux d'ici 2027

Les axes d'évolution majeurs du prochain SDAGE concernent la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et par les eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques et la réduction des risques d'inondation ainsi que la préservation du littoral méditerranéen. Un programme de mesures adapté au territoire permettra de viser un objectif de 68 % de cours d'eau en bon état écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée (contre 48 % actuellement) et de 98 % des nappes souterraines en bon état quantitatif (88 % actuellement) d'ici à 2027. Les dépenses pour atteindre ces objectifs de bon état des eaux sont estimées à environ 3 milliards € sur 6 ans. Les avis recueillis lors de cette consultation permettront au comité de bassin et à l'État de finaliser les enjeux du bassin hydrographique et de mettre à jour les stratégies de bassin pour l'eau et les milieux aquatiques (le SDAGE) et pour la gestion des inondations dans le cadre du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). La synthèse des résultats sera disponible début 2022.

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée est une assemblée dont les membres, nommés pour 6 ans, sont des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...), d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et de l'Etat. Ils débattent des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

M.H.

Sécheresse : le préfet de Vaucluse classe le



département en vigilance



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, vient de décider de placer l'ensemble du département en situation de Vigilance. Une mesure prise après consultation du comité départemental 'Sécheresse' afin de réduire la consommation d'eau en Vaucluse.

« Pour le département de Vaucluse, les pluies affichent sur les 7 derniers mois un déficit de près de 40%, explique la préfecture. Cette situation a été aggravée par l'absence d'épisode méditerranéen à l'automne et plus récemment, par un mois de mars exceptionnellement sec avec seulement 6 mm de pluie en moyenne. Malgré les impacts positifs des dernières pluies sur l'humidité des sols et le débit des cours d'eau, la situation reste préoccupante sur l'ensemble du département. »

En conséquence, il est désormais demandé aux usagers vauclusiens de :

• restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...),



- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- réduire les consommations d'eau domestique,
- organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,
- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,
- anticiper les éventuelles restrictions à venir.
- « Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable », poursuit la préfecture qui, en cas d'aggravation de la situation, pourrait être amenée à prendre de nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau.